DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023-CM/069 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION JEUNESSE LOISIRS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 novembre 2023.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 7 novembre 2023.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 22
Absents : 07
Représentés : 04
Total des votes : 26

Le Maire,

Marie Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 17h15, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Marie Sidoleine.

Présents : PAPAYA Marie Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange – ELISABETH Marie Jeanne – PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin Joseph - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny - TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah – BRANCALIN Sandrine – ELISABETH Vincent Marc André – SISAHAYE Teddy Olivier - ELISABETH Karine – PAPAYA Mélissa Marie Elsa.

Absents : MAILLOT Yann Thierry – FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina Marie Océane – LUCILLY Harry - FANNIO Anaïs Cindy – ECLAPIER Eric Emmanuel.

Ont voté par procuration : MAILLOT Yann Thierry (procuration donnée à RAYAPIN Marie Kenny) – DE LAMOTHE Jean Bernard (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline) - PADRE Hermina Marie Océane (procuration donnée à ROBERT Laurencine Sarah) - FANNIO Anaïs Cindy (procuration donnée à MAZAGRAN Daniella Marie-Line).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent Marc André.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le ..21./.11./2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20231114-2023-CM-069-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'accueil de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif, récréatif permettant l'apprentissage de la vie quotidienne en collectivité et en loisirs collectifs.

Dans ce cadre, l'Association Jeunesse Loisirs (A.J.L) souhaite renouer avec l'organisation des centres de vacances avec hébergement et a proposé un séjour à l'île Maurice du 17 au 23 octobre pour un effectif de 24 enfants âgés de 7 à 12 ans.

Ce voyage a pour ambition d'offrir à ces jeunes une occasion de découverte culturelle, d'échanges et de détente.

Malgré tous les efforts de l'association afin de minimiser les coûts du séjour, la participation des familles est insuffisante quant à l'équilibre du budget.

Aussi, l'A.J.L doit faire appel à des fonds publics pour la mise en œuvre de cette action et sollicite la collectivité pour un soutien financier de 18 000.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu la demande de l'Association Jeunesse Loisirs.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention supplémentaire de dix-huit mille euros à l'Association Jeunesse Loisirs.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2023 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20231114-2023-CM-069-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

ELISABETH Vincent Marc André

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Marie Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20231114-2023-CM-069-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023